Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260423-2026_06_03-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Date de la convocation :
16 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**10**
Votants	**11**

Secrétaire de séance :
M. Alan LE ROUX

Le **jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle polyvalente de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, M. René LERAY, Mme Annie BENION, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Bronwen PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz PIGUEL.

ETAIT REPRÉSENTÉ : Mme Riwanon LABASQUE (pouvoir à Mme Aela GUILLERMIC).

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_06_03
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, les associations peuvent solliciter une subvention de fonctionnement communale. Il est convenu d'accorder automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes ont été étudiées au cas par cas par la commission « Culture & associations » qui s'est réunie le 14 avril 2026 .

Madame la Maire après avoir présenté les subventions proposées par la commission « Culture & associations » pour l'année 2026, invite le Conseil Municipal à délibérer. Elle précise que le Conseil Municipal a validé la somme destinée aux associations lors du vote du budget, et qui est d'un montant de 3 000€ sur l'article 65748.

Association - organisme	Propositions 2026
Kuzul Skoazell Boulvriag	50,00 €
ADSM	25,00 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260423-2026_06_03-DE

AMICALE LAIQUE	500,00 €
AMICALE LAIQUE ECOLE LEA NICOLAS	100,00 €
ASSOCIATION C.L.O.E.	20,00 €
BAD CLUB ROSTREN (badminton)	60,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	27,90 €
CINEBREIZH	150,00 €
CINEMA ARGOAT LA BELLE EQUIPE	150,00 €
COMICE AGRICOLE	141,36 €
COMITE DE JUMELAGE	150,00 €
CYCLO CLUB DU BLAVET	40,00 €
DIV YEZH LARRUEN (parents d'élèves)	200,00 €
DOJO BRO DREGER	20,00 €
LES AMIS DE LA CHAPELLE DU LOC'H	150,00 €
LES BLES D'OR (cercle celtique)	50,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
MFR Maison familiale et rurale	20,00 €
OFFICE DES SPORTS	10,00 €
PONEY CLUB DE GLOMEL	20,00 €
PREVENTION ROUTIERE	20,00 €
PROTECTION CIVILE	20,00 €
RAOK "Ti Ar Vro"	150,00 €
RKB	150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	20,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	150,00 €
TAL AN DOUR	150,00 €
US CALLAC (football)	40,00 €
La salamandre	20,00 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS	**2704.26 €**

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement des subventions aux associations pour l'année 2026 conformément au tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
M. Alan LE ROUX
Conseiller municipal

La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire

MAIRIE de PEUMERIT-QUINTIN
22480